

Réunion du 20 septembre 1947

de l'indemnité provisionnelle.

La commune de Bouvant dans les localités à l'intérieur d'un rayon de 25 kms de Paris, le taux est inchangé pour Orsay, sauf pour les paiements entre 36.000 frs et 40.000 frs, dont le taux est de 1.250 frs pour les auxiliaires et les délégués.

Le conseil accepte cette modification, à partir du 1^{er} juillet 1947. Le conseil décide d'appliquer sans restriction ni réserve au personnel communal les dispositions en vigueur au profit du personnel de l'Etat par application de la loi N° 47.1330, du 19 juillet 1947, portant attribution d'une nouvelle indemnité provisionnelle en attendant le reclassement.

Les crédits inscrits au budget de 1947 et au budget supplémentaire devant être suffisants pour le financement de cette indemnité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club athlétique d'Orsay demandant à la commune de faire répandre sur le terrain de basket du chef fin. Le conseil décide de demander un camion de mâchefer à l'usine à gaz de Palaiseau.

À la demande de M. Clement, M. le Maire fait connaître qu'une commission communale de sécurité a été désignée et qu'elle commencera ses fonctions à partir de l'approbation de l'arrêté, mais qu'en attendant toutes les mesures prescrites par le service départemental d'incendie ont été appliquées depuis plusieurs années.

Le conseil décide l'installation des lampes suivantes.

- 26 Rue Charles de Gaulle - 93 rue de Versailles - Rue de Bellevue au Gué
- 4 rue du Bois des Rames - 81 rue de Verdun - Rue de Chevreuse et rue Sablons - 7 Allée du Grand Mesnil.

Changer l'orientation de la lampe rue de Chartres. Ne laisser qu'une lampe et enlever l'ensemble du coin de la maison Montchérie. (Chaudier)

Déplacer la lampe de la rue de la République et la mettre au coin du feuignon - Enlever celle de la façade pour la place chez Portal, face rue André Maginot.

- 1 lampe rue André Maginot (M. Philippe)
- Déplacer la lampe chez M. Demouche, rue des Haies.
- 1 lampe angle rue de l'Yvette et rue de Lannay.
- Revoir l'éclairage de la rue de Lannay.
- 1 lampe rue des Chênes et rue des Obliques (M. Pierrat)
- Voir l'édifice du Petit chez Soi et de la Prairie.
- 1 lampe rue Aristide Briand chez Lericq.

Le conseil invite M. le Maire à demander à M. Salom, adjudicataire des travaux d'électricité, de constituer un stock de lampes pour le 1^{er} octobre.

L'éclairage public fonctionnera le 1^{er} octobre.

Allocation Spéciale forfaitaire

21.9
25.9

Terrain de basket

Sécurité dans les salles de spectacles

Eclairage public

Enlèvement des bacs de gaz

Proposé le 22.9 1947
Reçu le 1.10 1947
Surpresseurs à gaz

Le conseil accepte la proposition de l'usine à gaz, pour l'enlèvement des bacs de gaz, moyennant la somme de vingt mille francs, dont le crédit sera pris à l'article du budget pour entretien des rues, quais et places publiques.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Usine à gaz, de Palaiseau et du projet d'installation de surpresseurs à gaz pour les Ecoles, soit

2 surpresseurs pour Ecoles primaires filles et garçons, pose 115.451-
1 surpresseur pour alimentation en gaz de la chaudière et de la cantine, pose d'un régulateur de pression pour la chaudière, 68.894

Alimentation en courant des 3 moteurs des surpresseurs 25.000

Moyennant quoi il sera possible d'utiliser le gaz pour le chauffage ce qui n'a pu se faire les années précédentes.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'usine à gaz de Palaiseau et décide de faire un transfert de crédit des articles prévus au budget de 1947 pour enlèvement des ordures par la commune, ces articles du montant de 130.000 frs, se trouvant impayés par suite du retard apporté dans la livraison du camion, le reste sera imputé à l'entretien des Ecoles publiques.

Lotissement du Petit chez Soi

M. le Maire donne lecture de la délibération de l'association syndicale autorisée 'Le Petit chez Soi', relatant les difficultés financières des propriétaires dans l'exécution des travaux d'assainissement du lotissement. Le conseil décide d'appuyer l'association auprès de la Caisse départementale de Crédit, pour qu'un délai de paiement plus long soit accordé aux associations syndicales.

Lotissements Mondetaur Bois du Roi et Mondetaur Campagne.

Le conseil accepte les termes de la délibération proposée par le Crédit foncier de France pour garantie d'un prêt de 3.000.000 frs à l'association syndicale autorisée Mondetaur Campagne, au taux de 5.33% pour 15 ans, soit une annuité de 292.817 frs, et de 1.000.000 à Mondetaur - Vierge, annuité de 77.505 frs. Le conseil décide de voter une imposition de 300 centimes, qui ne sera toutefois mise en recouvrement qu'en cas de défaillance des associations.

Rue Mademoiselle

Le conseil décide d'insister auprès de la Préfecture pour que l'autorisation de commencer les travaux soit accordée, avec réserve du bénéfice de la subvention de l'Etat.

Plan Cadran

M. Sidobre, agent général de la Société Plan-Cadran, propose l'installation gratuite de plans-cadran dans la commune, avec versement d'une redevance annuelle. Le conseil est d'avis que ces plans pourraient être mis à la Gare du Guichet Gare d'Orsay, place de la République et Eglise.

Rue Paillote

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Paillote, précisant que son mari n'a pas été arrêté parce qu'il était communiste, mais parce que, dès Juin 1940, il était entré dans les rangs de la résistance, la mention "Mort pour la France" est d'ailleurs portée en marge de l'acte de décès. M. le Maire fait connaître que la dénomination de cette rue est soumise à la Commission des Titres et Monuments.

Pose d'un compteur au Marché

Le conseil décide de demander à l'Electricité de France, la pose d'un compteur électrique au Marché, et la pose d'un poteau pour l'alimentation des forains en courant électrique.

Proposé le 27.9 1947
Reçu le 1.10 1947

Séance du 20 septembre 1947

Matières Grasses

à la demande de Mme Henry, le conseil décide de protester auprès du Préfet pour la validation des tickets de Matières grasses pour le mois de Août.

M. le Maire remercie le conseil de l'union et de la bonne volonté qu'il a manifestées au cours des réunions, ainsi que des bons rapports qui ont existé en tous temps, entre les membres du Conseil Municipal.

Goudronnage des Rues

M. Marchand demande où en est le goudronnage des rues. M. le Maire fait connaître que ce travail pourra être effectué lorsque le Tracteur vicinal aura mis du goudron à la disposition de la commune.

Avenue Parrot

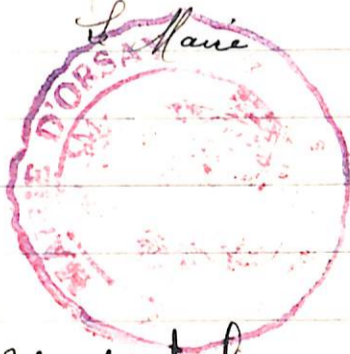
Une signalisation sera posée pour indiquer le croisement dangereux de l'avenue Parrot et de l'Avenue Saint Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23^h 50.

Le Secrétaire de séance,

(Signatures)
Harris, Guillemand, Bonnier, B. Paillet, Henry, H. Saff, H. Saff

Le Lundi vingt sept octobre mil neuf cent quarante sept, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay pour le Vendredi 31 Octobre à 21 heures, pour l'Élection du Maire et des Adjointes.



Reunion du 31 octobre 1947

Élection du Maire et des Adjointes

Le trente et un octobre mil neuf cent quarante sept, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Orsay, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 26 octobre 1947, se sont réunis dans la Salle de la Mairie d'Orsay, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux = Cogniat, Barri, Lambert, Guillemard, Davary, Lauriat, Andlauer, Leroux, Galland, Barbier, Segaux, Guibaudet, Blot, Semaine, Chaffin, Paisy, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasseray, Berthiot, Riand, Semaine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Leroux, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Cognat, Barre, Lambertie, Guillemard, Carouf, Lauriat, Andlauer, Leroux, Galland, Barbier, Degaux, Guibaudet, Blot, Mme Lemane, M. M. Chaffot, Fausy, Guayprier, Maurey, Vincent, Chatterauf, Berthot, Riant, Lemane.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Berthot, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. Riant

Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le président après avoir donné lecture des Articles 16, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller Municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

à déduire bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 22

Majorité absolue : 12

	M. Barre,	deux huit voix
	M. Leroux	trois voix
ont obtenu =	M. Lambertie	une voix
	M.	

M. Barre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire,

2^o tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants =

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire bulletin blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

ont obtenu } M.
 } M.
 } M.

Séance du 21 Octobre 1947

M. [] ayant obtenu la Majorité absolue a été proclamé Maire.

3^e tour de scrutin

Le troisième tour a donné les résultats suivants
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

ont obtenu { M.
 { M.
 { M.

bulletins blancs ou nuls

M. [] ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. [] du Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire, bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés:

Majorité absolue : 10

M. Deguy = dix neuf voix

ont obtenu M.

M.

M.

M. Deguy 1^{er} Adjoint, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé.

2^e tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire = bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

M.

ont obtenu M.

M.

M.

M. [] 1^{er} Adjoint, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé.

3° tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne =

M.
ont obtenu M.
M.
M.

Bulletins blancs ou nuls.

M. ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé 1° adjoint.

Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

1° tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

23

a deduire bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

5
18

Majorité absolue = 10

M. Guillemard dix huit voix
ont obtenu M.
M.
M.

M. Guillemard ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint.

2° tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

a deduire bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

M.
ont obtenu M.
M.
M.

M. ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 2° adjoint

Séance du 21 Octobre 1947

3° Tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants
Nombre de bulletins déposés dans l'urne

ont obtenu M.
M.
M.
M.

Bulletins nuls ou voix perdues.

M. ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé
3° Adjoint.

Nomination des Commissions.

Hôpital : M. Leraux, 22 voix, M. Degoux, 18, M. Polot, 1,
M. Lamberte, 1 voix

M. Leraux et Degoux, sont désignés comme délégués à la commission administrative de l'hôpital.

~~Alle~~

~~Guibaud~~

~~P. J. Guay~~

~~Luc~~

~~Luc~~

~~Luc~~

~~M. Leraux~~

~~M. Degoux~~

~~A. Bouchard~~

~~M. Polot~~

~~M. Lamberte~~

~~M. Degoux~~

~~M. Polot~~

~~M. Lamberte~~

~~M. Degoux~~

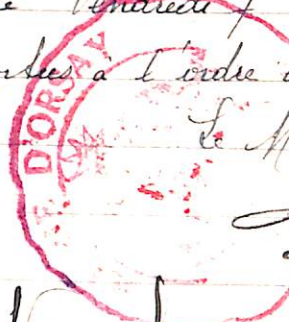
~~M. Polot~~

~~M. Lamberte~~

Le trois novembre mil neuf cent quarante sept, convocation du conseil municipal à la Mairie d'Orbay, pour le Vendredi 7 Novembre à 21 heures à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

~~Alle~~



Reunion du 7 novembre 1947

Le sept novembre mil neuf cent quarante sept à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orbay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents: M. M. Bani, Maire, Vegoux, Guillemard, adjoints, M. M. Coquiat, Lamberte, Davouy, Lauriat, Andlauer, Leroux, Galland, Barber, Guibaudet, Blot, Mme Lemoine, M. M. Chaffiot, Foidy, Guaydier, Maury, Vincent, Chatteray, Berthiot, Riand, Lemoine

Absents: Riand.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riand.

Le conseil établit la liste des commissions municipales.

Commissions des finances

M. M. Lamberte, Guillemard, Lauriat, Andlauer, Leroux, Barber, Vegoux, Blot.

Chemins et travaux

M. M. Guillemard, Davouy, Leroux, Vegoux, Chaffiot, Vincent, Riand, Lemoine.

Marché
Bureau de Bienfaisance

M. M. Guillemard, Galland, Foidy, Chatteray, Lemoine
Mme Lemoine, M. Guaydier.

Fêtes

M. M. Andlauer, Vegoux, Blot, Maury, Vincent, Riand, Mme Lemoine.

Jeux

M. M. Lamberte, Guillemard, Leroux, Barber, Blot, Chaffiot.

Hygiène

M. Lauriat, M. M. Chaffiot, Foidy, Guaydier, Mme Lemoine

Écoles

M. M. Davouy, Vegoux, Blot, Chaffiot, Vincent, Chatteray.

Délégué à la crèche

Mme Lemoine.

Personnel communal et conseil de discipline - M. M. Coquiat, Andlauer.

Sapeurs pompiers

M. M. Guillemard, Davouy, Galland.

Sports

M. M. Lamberte, M. Lauriat, Andlauer, Blot, Chaffiot, Riand.

Caisse des Écoles

M. M. Coquiat, Vegoux, Blot, Guaydier, Berthiot, Riand, Mme Lemoine

Ravitaillement

M. M. Coquiat, Vegoux, Foidy, Chatteray, Galland, Mme Lemoine.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Yvette. Le conseil désigne M. Guillemard, délégué titulaire et M. Vincent, suppléant, au syndicat de la Vallée de l'Yvette.

Remboursement d'une

Le conseil décide le remboursement à Madame Cuillerdier, d'une concession trentenaire qui a été remplacée immédiatement par une concession perpétuelle, soit 1335 fr pour la commune, et 667 fr pour le bureau de bienfaisance.

Concession

8.11.1947
13 Nov 1947

lettre Cie du Métropolitain

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 21 octobre de la Cie du Métropolitain faisant connaître les solutions adoptées, en réponse à la demande du conseil municipal.

- 1° Création d'un train partant de St Remy à 5^h 07.
 - 2° Trains supplémentaires partant de St Remy à 5^h 08 et à 5^h 11.
- Par contre la compagnie prétend que les horaires des trains de la ligne Versailles Juvisy sont dictés par des correspondances à Versailles, à Juvisy et à Massy-Palausseau et qu'elle a de dans l'obligation de sacrifier, dans certains cas les correspondances les moins importantes, c'est à dire celles de, ou vers Saint-Remy, dont les horaires sont liés à ceux des trains omnibus s'arrêtant à Massy-Palausseau et dont la fréquence ne permet pas de varier la marche des trains directs de manière à assurer les correspondances avec la ligne de Versailles à Juvisy.

Le Sr Lauriat est d'avis qu'il y a lieu de rendre hommage à l'ancienne muni-

Séance du 7 novembre 1947

capable qui a poussé, par tous les moyens, la multiplication et la commu-
dité des communications avec Paris.

M. Lambertie propose de saisir le Conseil Général d'un projet de création
d'un service d'autobus entre Paris, Versailles, Orsay - Montlhéry, qui aurait
l'avantage de desservir les habitants de Mondetaur, cette ligne ayant une gran-
utilité par suite de la construction future du laboratoire atomique de Saclay.

Le conseil renvoie à la commission des finances une demande de subvention de
l'association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles.

M. le préfet fait connaître par lettre du 30 septembre, que les démarches entreprises
aupres de la présidence du conseil pour que les tickets de Matières grasses du monde
d'Aulx soient honorés, n'ont pas reçu un accueil favorable, en raison de la
pénurie actuelle de Matières grasses.

Le conseil renvoie à la commission des finances une demande d'augmentation
des P.T.T., pour la prolongation d'ouverture du bureau de postes qui porte-
rait l'indemnité annuelle de 10.800 frs à 45.000 frs à partir du 1^{er} octobre 1947.

Le conseil désigne M. M. Davouy et Lerauc, pour la révision des listes électorales
et M. M. Lambertie et Chaffiot pour juger les réclamations.

Le conseil fixe au 20 décembre 1947 à 15 heures, l'adjudication pour l'entre-
tien des bâtiments communaux en 1948, au rabais sur soumissions cachetées
désigne M. M. Lambertie et Guillemard pour assister M. le Maire.

M. Lambertie émet différents vœux. En ce qui concerne les finances que la
commission soit rapidement convoquée pour examiner le contrat qui lie la com-
mune à l'administration des P.T.T., pour la construction du nouvel hôtel
des postes.

Que le budget de 1948 soit présenté à la commission des finances, non seu-
ment avec des chiffres, mais avec le développement du budget comportant toutes
les phases des taxes et services, en ce qui concerne les recettes, et toutes
dépenses permettant au conseil municipal et à la commission des finances
d'établir dès maintenant le montant des crédits ~~demandés~~ pour 1947 et ceux
demandés pour 1948.

La commission des sports devra être réunie également le plus tôt possible
pour fixer les buts de travail et recevoir des suggestions.

Pour les travaux, il y a lieu de poursuivre les améliorations commencées
par l'ancienne municipalité pour la refecton de la voirie et l'éclairage
électrique, des crédits étant prévus pour 1947.

M. Maurel propose d'investiger ce que la commune à l'intention de faire à
l'occasion du retour des corps des déportés décédés en Allemagne. Le conseil renvoie
cette question à la commission des finances.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10^h15.

(Handwritten signatures in blue ink)
M. Maurel, M. Lambertie, M. Chaffiot, M. Davouy, M. Lerauc, M. Guillemard, M. Barthe, M. ...

Demande Association
Valentin Haüy
Repartition des Matieres
Grasses
Prolongation d'ouverture du
bureau de postes
Révision des listes electorales
Adjudication entretien des
bâtiments communaux
Vœux présentés par M.
Lambertie

En sept décembre mil neuf cent quarante sept, convocation du conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le vendredi douze décembre mil neuf cent quarante sept, vingt et une heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 12 décembre 1947

Le douze décembre mil neuf cent quarante sept, vingt et une heures, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul Maure.

Étaient présents - M. M. Barri, Maure, Segaux, Guillemard, adfants, Cognat, Lamberte, Savary, Lauriat, Andlauer, Leroux, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemaire Chaffrot, Faisy, Maures, Vincent, Chasseray, Berthot, Riart, Lemaire.

Excusés - M. J. Guibaudet, Guaydier.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riart, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend hommage à la mémoire du General Leclerc et propose, en raison des services rendus à la Patrie, de donner son nom à une voie communale.

M. le V. Lauriat propose l'avenue de la dimanche qui porte à confusion avec la rue de la dimanche qui lui fait suite, après le viaduc, ou l'avenue de Bures qui traverse le territoire des deux communes, ou l'avenue du Parc de la Vata-tene, qui peut être confondue avec la rue de la Vata-tene.

M. Lamberte propose la Place de la Mairie, puisque le nom du General Leclerc est lié non seulement à la Libération de la Patrie, mais à celle d'Orsay par la 2^e division blindée. Après discussion, la proposition de M. Lamberte est adoptée à l'unanimité.

M. Lauriat émet le vœu qu'une statue du General Leclerc soit érigée sur cette place dès que cela sera possible.

M. le Maire donne la parole à M. Lamberte pour l'exposé des questions financières.

Le conseil accepte les transferts de crédits demandés par la commission des finances -

Crédits demandés

Crédits à transférer :

Fonds national de compensation	11.219	Habillement appareils	5.000
Abonnement à publications	784	Pensions aux employés	2.750
Banque publique	11.735	Allocation pour le de dépenses	3.000
Eclairage public	20.000	Matériel incendie	10.000
Personnel des bâtiments	6.000	faucettes diverses	10.000
Assurance incendie	8.650	Entretien canalisation égouts	3.000
Contributions	5.929	Entretien chemins ruraux	3.000
Chauffage concierge	10.000	prof. cours complémentaire	13.592
Chauffage des écoles	20.000	entret. matériel scolaire	3.000
Personnel usule médicale	5.410	Matériau de Maternité	2.000
Syndicats de communes	15.983	Fees locales	30.000

Place General Leclerc

13 des
14 janvier 1948

Transferts de crédits

13-12
18 12

Séance du 12 Décembre 1947

Membres Gaillard 1946 8592
Aménagement terrain de feu 70.000

assurances sociales voirie 25.000
fraus perception taxes 10.000
prof. Education physique 18.000
Endreuer terrain de feu 36.000
achat limes de feu 20.000

194.300

Coûtava

194.300

achat d'une sirène

Le conseil décide l'achat d'une sirène pour remplacer celle qui existe et qui est inutilisable pour l'étendue de la commune, et autorise M. le Maire à traiter avec la maison Omnium Electrique Reffraud, pour le prix de 40.000 frs, credit à prendre au budget de 1947, article Equipement des Pompes.

La commune ne disposant pas des ressources suffisantes, et aucune aide financière n'étant à escompter, le Conseil sollicite une subvention de l'Etat et du département.

Prolongation d'ouverture du bureau des postes

Il est donné lecture de la lettre du 10-10-47, de l'administration des P.T.T. demandant un complément de redevance pour prolongation d'ouverture du bureau des postes, ce qui porterait la taxe annuelle à 45.000 fr au lieu de 10.000 fr à partir du 1^{er} Octobre 1947.

La commission des finances est d'avis de refuser d'acquiescer cette surtaxe puisque la redevance se paie annuellement et d'avance, et que de l'enquête laquelle il a été procédé, auprès des services postaux, il résulte que les opérations effectuées entre 12 et 14 heures, et 18 et 19 heures sont insignifiantes, il n'y a eu aucune opération entre 18 et 19 heures, et de 2 à 4 entre 12 et 14 heures, La commission estime qu'imposer 45.000 fr à la commune pour de tels services, ne se justifie pas. D'autre part le bureau de Poste doit passer en 1^{re} classe et à ce moment l'administration sera dans l'obligation de modifier les heures d'ouverture.

La commission considère que le contrat a été modifié unilatéralement sans demander l'avis de la commune qui a été avisé seulement le 10 Octobre d'une modification intervenue depuis le 1^{er} Octobre.

Le conseil municipal adopte les conclusions de la commission et informe l'administration des P.T.T. qu'elle pourra cesser dès qu'elle le voudra, d'assurer les services de prolongation d'ouverture du bureau des postes.

Goudronnage voirie urbaine

Le conseil, considérant que pour la refecton des voies urbaines de la commune on a été fait appel aux entrepreneurs chargés des travaux similaires sur les chemins départementaux de la Subdivision de Talaueau.

Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et aux mêmes prix que celles des chemins départementaux, dont il est donné connaissance, et qui ont été approuvés par M. le Préfet, délibère :

Approuve les marchés passés avec l'entreprise Rob Lister et Cie, pour la fourniture et l'emploi de soixante tonnes de tarmacadam s'élevant à la somme de 275.000 fr.

Autorise M. le Maire à signer lesdits marchés et pièces de comptabilité afférentes au règlement des travaux effectués sur la voirie urbaine.

Proposé le 11-12-47
16-3-1948

Proposé le 11-12-47
16-3-1948

Proposé le 11-12-47
16-3-1948

Goudronnage des voies
vicinales

Le conseil municipal, considérant que pour la refecton en 1947 des chemins vicinaux ordinaires de la commune, il a été fait appel aux entreprises chargées des travaux similaires sur les chemins départementaux de la subdivision de Palaiseau. Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et de prix que celles des chemins départementaux, dont il est donné connaissance et qui ont été approuvées par M. le préfet, délibère :

15 dec 47
19 dec 47

Approuve les marchés passés 1° avec l'entreprise Rol Lister et Cie, pour la fourniture et l'emploi de 80 tonnes de tarmacadam, s'élevant à la somme de 370.000 frs,
2° l'entreprise Castullif et Bicheloir pour les travaux de goudronnage s'élevant à la somme de 140.000 frs.

Autant M. le Maire à signer lesdits marchés et procès de comptabilité afférentes au règlement des travaux effectués sur les chemins vicinaux.

Fournitures scolaires

La commune de Palaiseau demande le remboursement des fournitures scolaires des élèves des cours complémentaires et élémentaires venant d'Orsay. Le conseil suivant l'avis de la commission des finances, décide de demander au Maire de Palaiseau, de recouvrer le montant des fournitures sur les familles. Toutefois il examinera avec bienveillance les demandes de subvention qui lui seront présentées par ces familles.

Reajustement des mémoires
Gaillard

Le conseil approuve les demandes de reajustement des mémoires de M. Gaillard pour travaux d'entretien en 1946, et se montant à 8.592 frs.

Demande Pentecoteau
Canalisation d'eau

M. Pentecoteau demande une participation de la commune dans les frais de canalisation en eau du chemin de la Gauthiere, le conseil propose 10.000 frs qui seront versés directement à la Sté Liformaise après l'achèvement des travaux. Le crédit sera prévu au budget de 1948.

Subventions diverses

15 12 47
18 12 47

Le conseil alloue une subvention de 200^{frs} à l'association Talentin Haiif, pour le bien des Aveugles, et de 300^{frs} au comité du Centre antituberculeux, à prendre sur les dépenses imprévues.

Branchement électrique
du Marché

17 12 47
19 12 47

Le conseil accepte le devis de l'Electricité de France, pour alimentation en énergie électrique du Marché et de la place des fêtes, rue de la Grotte, moyennant une participation communale de 29.500 frs, dont le crédit sera prévu au budget de 1948.

Installations divers groupe
Electro-pompe

19 12 47

M. le Maire rappelle que par délibération du 20-9-47, le conseil municipal avait décidé l'installation au Puits Artésien, d'un groupe électro-pompe de 120 m³ dont le prix était de 1.500.000 frs plus 10% pour imprévus, soit 1.650.000 et informe le conseil qu'il a été alloué à la commune, une subvention de

18 12 47
19 12 47

Il reste donc à la charge
Le conseil vote à l'unanimité un emprunt de cette somme, pour le financement des travaux, auprès du Crédit Foncier de France ou de la Caisse des Dépôts et Consignations et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes nécessaires au remboursement des Annuités.

480.000
1.170.000 frs

Indemnités de logement

15 12 47
20 12 47

Le conseil, Vu la circulaire préfectorale du 19-11-47, accepte les taux suivants pour les indemnités de logement à allouer aux instituteurs et institutrices à partir du 1^{er} janvier 1948.

Séance du 12 Décembre 1947

- 1: Célibataires ou veufs, sans enfants 6.300
- 2: Maries, veufs, veuves, divorces avec enfants 7.975
- Directeurs, directrices, instituteurs et institutrices chargés de cours complémentaires = 1: catégorie 7.565
- 2: " 9.135

Honoraires des Architectes

Le conseil accepte le barème des honoraires des aux architectes, approuvé par le Ministère de l'Éducation nationale, le 21-10-1946, après avis du Conseil des Bénévoles de France, dans la séance du 6-12-45, soit :

- pour le premier million 7%
 - " 2° million 6%
 - de 3 à 5.000.000 5.5%
 - au dessus de 5.000.000 5%
- pour le règlement des mémoires de travaux de 1947.

15 dec 47
17 dec 47

Mutuelle du personnel communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 23 du décret-loi du 28 Octobre 1935, le décret du 4 Juillet 1938 fixant le régime de coordination de la Loi des Assurances Sociales et du statut des personnels des Administrations Locales

Vu les statuts de la CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DÉPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS 6, rue de la Douane, PARIS (Xème),

Vu le statut du personnel communal, institué par délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 1942, approuvé le 24 Mars 1942

D E L I B E R E

Art. 1er - Les agents communaux soumis au statut du personnel devront obligatoirement, avant le 31-12-48, être couverts des risques prévus par le décret-loi du 28 Octobre 1935 et non couverts par le statut.

Ils devront, à cet effet, adhérer, à leur choix, à l'un des organismes constitués en vue de la couverture de ces risques (Société de Secours Mutuels, Caisse Primaire de Sécurité Sociale, etc...) à la condition que ces institutions les couvrent ainsi que leur conjoint non salarié et leurs enfants de moins de seize ans, non salariés, des risques non couverts par le statut.

Art. 2 - A dater du 31 dec 1947 les agents, ouvriers et employés devront justifier, auprès du Maire, qu'ils sont affiliés à une Caisse ou Société les couvrant des risques prévus par la Loi sur la Sécurité Sociale et non couverts par le statut du personnel.

Art. 3 - Sont toutefois dispensés d'adhérer aux Caisses et Sociétés désignées à l'article 1er, les agents, ouvriers et employés actuellement en fonction dont le traitement est supérieur aux chiffres-limites au-dessous desquels les salariés sont obligatoirement affiliés à une Caisse de Sécurité Sociale.

Art. 4 - Il sera procédé mensuellement, au profit des organismes déterminés à l'article 1er, au mandatement des retenues effectuées sur les salaires et traitements des agents et employés et correspondant aux cotisations fixées par l'organisme auquel ils sont affiliés, ainsi que des parts correspondantes, représentant les cotisations patronales au dit organisme et dans les mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 12 décembre 1947 complétant le statut des agents communaux et portant pour le personnel communal bénéficiaire dudit statut, dont le traitement est inférieur aux chiffres-limites au-dessous desquels les salariés sont obligatoirement affiliés à une Caisse de Sécurité Sociale, obligation d'adhérer à l'un

15 dec 47
29 dec 47

des organismes constitués en vue de la couverture des risques prévus par le ~~décret-loi~~ ^{ordonnance du 19 octobre 1945} du 28 octobre 1935 et non couverts par le statut,

Considérant que la majorité du personnel s'est prononcée pour l'adhésion à la CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS, 6, rue de la Douane, PARIS (Xème),

Vu l'article 3, paragraphe 2 des statuts de la Caisse Mutuelle des Personnels des Départements, des Communes, des Etablissements Publics et Hospitaliers,

DELIBERE

Article 1er - La Commune donne son adhésion à titre de membre honoraire à la Société susvisée.

Article 2 - La Commune notifiera et maintiendra, pendant toute la durée du présent statut, son adhésion à cette Société à titre de membre honoraire.

Article 3 - Elle acquittera régulièrement ses cotisations statutaires à cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 12 dec 1947 complétant le Statut des agents communaux,

Vu la délibération du 12 dec 1947 portant adhésion à LA CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS, 6, rue de la Douane à PARIS,

Vu l'article II, paragraphes 2 et 3 des Statuts de la dite Caisse, aux termes duquel la représentation des membres honoraires est prévue à l'ASSEMBLEE GENERALE,

Qu'il ressort que le nombre des membres participants détermine que le Conseil Municipal doit être représenté par 1/1..... délégués,

DELIBERE

Messieurs... Coquart... (Coquart,... 17 av. St. Laurent. a. Arsay....
(Noms et adresses)

sont désignés pour représenter la VILLE de Arsay..... à l'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS.

15 dec 1947
29 dec 1947

15 dec 1947
29 dec 1947

